

National Fire
Protection
Association (NFPA)

Risques d'incendie
Information System
(HMIS)

Réactivité

Danger spécifique

Risques d'incendie
0
Réactivité
0

VêtementsApparenceOpaque Blanc. Émulsion Voir la Section 9.deATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriterprotectionmodérément la peau.

Section 1. Identification du produit et de la compagnie				
Nom du produit	TECHNIQUE SCELLANT POUR PLANCERS		Code	4133 & 4143 & 4144
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.		PMS#	3101392
FTSS#	114140004		Date de validation	4/4/2003
Siège social aux É.U. Johnson Wax Professional 8310 16th Street		Siège social au Canada Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971	Date d'impression	4/4/2003
			Remplace	Aucune validation antérieure.
Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com			En cas d'urgence	(800) 851-7145

Section 2. Composition et informations sur les ingrédients				
Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tributoxyethyl-phosphate	78-51-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 16000 mg/kg [Lapin].
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat].
Polyméres Acryliques Eau	7732-18-5	10-30 60-100	Non disponible. Non disponible.	Non disponible. Non disponible.

Section 3. Identification des risques		
Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.	
Effets aigus potentiels sur la sa	anté	
Yeux	Peut irriter modérément les yeux.	
Peau	Peut irriter modérément la peau.	
Inhalation	Inconnu.	
Ingestion	Inconnu.	
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.	
Voir Information toxicologiqu	ne (section 11)	

Section 4. Premiers soins		
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.	
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.	
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.	
Notes au physicien	Sans objet.	



Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie		
Inflammabilité du produit Points d'éclair	Inconnu. Coupe fermée: >93.333°C (200°F).	
Produits de la combustion	Inconnu.	
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.	
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.	

Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels		
Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).	
Précautions pour l'environnement et procédure de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du smilieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.	

Section 7. Manipulation et entreposage	
Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle		
Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local	
<b>Protection personnelle</b>		
Yeux	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Mains	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Respiratoire	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Pieds	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation	
Corps	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis	

Section 9. Propriétés physiques et chimiques	
État physique et apparence	Liquide (Émulsion)
Odeur	Léger.
Couleur	Opaque Blanc.
pН	[Basique.]
Gravité Spécifique	1.05
Point d'ébullition/condensation	100°C (212°F)
Point de fusion/congélation	0°C (32°F)
VOC	4.4 ±
Solubilité dans l'eau	Complète.

Section 10. Stabilité et réactivité		
Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.	
Conditions d'instabilité	Inconnu.	
Incompatibilité avec différentes matières	Non disponible.	
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.	
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.	



# Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë ORALE (DL50) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg (rat).

Effets d'une exposition

chronique

Inconnu.

Autres effets toxiques Non disponible

# Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

# Section 13. Considérations lors de la disposition

Information sur les déchets Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différente réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

# Section 14. Renseignements sur l'expédition

# Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

UN/NA Sans objet.
Groupe de Sans objet.

Conditionnement

DOT Special Sans objet.

Considerations

#### TDG Classification

TDG Nom d'envoie S' il vous plait, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.

PIN/NIP Sans objet.

Groupe de Sans objet.

Conditionnement

TDG Special Considerations

Sans objet.

#### Section 15. Information règlementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

CERCLA: Substances dangereuses.: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

état New Jersey - Liste des déversements: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

New Jersey: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle Pennsylvanie RTK: Tributoxyéthyl-phosphate, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

Information sur les produits Sans objet. enregistrés

Règlements canadiens

SIMDUT Classification Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

Symbole du SIMDUT



Information sur les produits Sans objet. enregistrés





Inventaire des Produits Chimiques Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

# Section 16. Renseignements supplémentaires

1

Autres considérations Non disponible. spéciales

Version

#### Avis au lecteur

Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.